LAFONT ASSURANCES
COURTIER DE LA FFESSM

FFESSM

TABLEAU DES GARANTIES ET PRIMES POUR LA SAISON 2026/2027

INDIVIDUELLE ACCIDENT & ASSISTANCE

VOS TARIFS* ET GARANTIES

- N'oubliez pas : La garantie BRIS DE MATÉRIEL est accessible dès la formule LOISIR 2. Pour 5 € par saison fédérale seulement.
- Pour les destinations lointaines (Maldives, Mexique ...),nous vous recommandons la souscription de l'assurance LOISIR 3.
  Le plafond des frais médicaux à l'étranger est de 300 000 €. Exemple de coût d'accident au Mexique : + de 100 000 € (une hospitalisation avec 25 séances de caisson).
- RAPPEL : Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit la formule choisie (hors pack voyage).

INFOS :
1° Les formules TOP et PACK VOYAGE comprennent maintenant une prise en charge à hauteur de 150 € pour la location de matériel de remplacement en cas de perte ou destruction du bagage
2° Le barème contractuel d'annulation a été étendu afin d'obtenir une prise en charge dans les 60 jours précédant le départ (voir conditions précises sur la notice)
3° Le rapatriement médical intervient, lors d'un séjour plongée, en cas d'accident corporel toutes causes ou maladie à caractère imprévisible.

Indemnités GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER pour l'ensemble des catégories

L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins sont garanties

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, hockey subaquatique, Tir sur cible, rugby subaquatique, apnée, fit'palmes, sirènes et tritons, longe côte ... Pratique en et hors club associatif.

TARIFS* ANNUELS TTC

CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
	25,00 €	30,00 €	51,00 €	14,50 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	48,00 €	59,50 €	99,00 €	Pas de garanties

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						TOUTES DISCIPLINES PRATIQUEES EXCLUSIVEMENT EN MILEUX FERMES (PISCINE / FOSSE)	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Âge limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des frais de recherche et de sauvetage consécutifs à un accident garanti	10 000 €		15 000 €		25 000 €		Néant	
Remboursement des frais de caisson hyperbare consécutifs à un accident garanti	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	300 000 € (b)	40 000 €	40 000 € (b)
Remboursement des frais médicaux avec ou sans hospitalisation consécutifs à un accident garanti. Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 €		30 000 €		31 500 €		8 000 €	
Frais de prolongation de voyage consécutif à un accident garanti ou séance(s) de caisson (hébergement/restauration)	À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €	
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille accessible 24/7 par téléphone							
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire - Maximum 15.000 € pour un même événement							
Soins dentaires urgents suite à un accident garanti (c)	Sans objet	500 € (c)	Sans objet	500 € (c)	Sans objet	500 € (c)	Sans objet	500 € (c)
Assistance aux personnes (a)	Sans limitation de somme							
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès de l'assuré consécutif à un accident garanti (a)	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avion (classe économique) ou train (1ère classe) pour un membre de la famille/proche de l'assuré et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit							
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation de l'assuré suite à un accident garanti (a)	Service téléphonique							
Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement (a)	Frais réels							
Avance sur caution pénale à l'étranger (a)	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident garanti, réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème d'invalidité contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €	
Capital en cas de décès consécutif à un accident garanti y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition	15 000 €		25 000 €		45 000 €		8 000 €	
Capital à partir de 10 jours de coma consécutif à un accident garanti	5 000 €							
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil consécutif à un accident garanti (a)	Sans limitation de somme							
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation) consécutif à un accident garanti	3 000 €							
Assistance formalités suite à un décès (a)	Service téléphonique							
Rapatriement de l'accompagnant,quel que soit son lien avec l'assuré consécutif à un accident garanti (a)	Billet de retour avion classe économique ou train 1ère classe dans les 3 cas suivants : - Rapatriement médical de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré - Évacuation sanitaire et politique de l'assuré							
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même évènement							
Garantie Bris de Matériel (plafond par sinistre et par année d'assurance)								
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel (e)	Néant		300 €		500 €		300 €	

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES			
	TOUTES DISCIPLINES			TOUTES DISCIPLINES PRATIQUEES EXCLUSIVEMENT EN MILEUX FERMES (PISCINE / FOSSE)
GARANTIES LOISIRS TOP (d) (garanties de base page précédente + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence				
Annulation du séjour plongée par l'assuré	- 7 000 € par assuré et 35 000 € pour un même sinistre - Franchise de 35 € par assuré et par sinistre			Néant
Interruption du séjour plongée de l'assuré en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par assuré et 35 000 € pour un même sinistre - Franchise de 35 € par assuré et par sinistre			Néant
Interruption du séjour plongée en cas de retour anticipé de l'assuré suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, soeur, enfant, petit enfant	Néant	Néant	- 7 000 € par assuré et 35.000 € pour un même sinistre - Sans franchise	Néant
Interruption des activités de plongée de l'assuré consécutifs à un accident garanti	Néant	Néant	- 350 € par séjour - Sans franchise	Néant
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays	Néant	Néant	150 € par assuré et 1 500 € pour un même sinistre	Néant
Frais de prolongation du séjour plongée de l'assuré consécutifs à un accident garanti ou des séances de caisson, ou une maladie de l'assuré	50 € par jour et 500 € pour un même sinistre	100 € par jour et 1 000 € pour un même sinistre	200 € par jour et 2 000 € pour un même sinistre	Néant
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de soutien psychologique de l'accompagnant Accessibles 24/7 par téléphone			Néant
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1 000 € par bénéficiaire Maximum 5 000 € pour un même événement			
Envoi de médicaments introuvables sur place (a)	Frais réels			Néant
Assurance perte, vol sur dépôt de plainte, des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales	- 300 € par sinistre - Franchise de 35 €			Néant
Assurance perte, vol, destruction de bagages au cours du voyage plongée	- 850 € par assuré et par sinistre - Franchise de 35 € par assuré et par séjour			Néant
Assistance Passeport/pièce d'identité (a)	Prestation de service			Néant
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement (a)	Avance de fonds : maximum 10 000 €			Néant
Évacuation sanitaire et politique (a)	En complément de la garantie prévue à la formule de base Versement d'un forfait ''effets personnels'' de 750€ par assuré Maximum 2500€ pour un même sinistre			

« PACK VOYAGE (d)**»** (Assurance voyages plongée MONDE ENTIER / **MAXIMUM 21 JOURS CONSÉCUTIFS)**	
Annulation du séjour plongée de l'assuré	- 7 000 € par assuré et 35 000 € pour un même sinistre - Franchise de 35 € par assuré et par sinistre
Interruption du séjour plongée de l'assuré en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par assuré et 35 000 € pour un même sinistre - Franchise de 35 € par assuré et par sinistre
Interruption du séjour plongée en cas de retour anticipé de l'assuré suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, soeur, enfant, petit enfant.	- 7 000 € par assuré et 35 000 € pour un même sinistre - Sans franchise
Interruption des activités de plongée de l'assuré suite à un accident garanti	- 350 € par séjour - Sans franchise
Assurance perte, vol, destruction de bagages au cours du séjour plongée	- 850 € par bénéficiaire et par sinistre - Franchise de 35 € par assuré
Tarif : 14,00 € TTC par séjour et par assuré	

* Toutes taxes comprises selon les dispositions fiscales en vigueur au jour de la souscription, et frais de gestion inclus (1,11 € par adhésion).

a) Appel préalable à l'Assisteur obligatoire. b) Franchise de 25 € pour les frais médicaux à l'étranger par dossier. c) Franchise de 17 € par dossier.
d) Retrouvez la Notice d'Information sur www.ffessm.lafont-assurances.com (rubrique «Espace Client»).
e) Franchise de 80 € par dossier (abrogation totale de la franchise si 3 ans sans sinistre).

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.

Vous souhaitez, au regard de votre situation personnelle / professionnelle, bénéficier de garanties différentes et / ou complémentaires ?
Vous êtes gérant majoritaire d'entreprise ou travailleur non salarié en nom propre ?
Consultez Lafont Assurances pour une étude personnalisée.

DOCUMENT NON CONTRACTUEL.
Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif «INDIVIDUELLE ACCIDENT» au sens de l'articleL 141-4 du Code des Assurances.

LAFONT SSURANCES
COURTIER DE LA FFESSM

FFESSM

Complémentaire Santé

du licencié et de sa famille

3 formules de remboursement de vos frais de santé, adaptées à vos besoins et à la pratique Plongée.

Les plus*:

- Prise en charge du masque de plongée optique.
- Renforts parodontologie.
- Médecines douces, y compris phytothérapie et naturopathie.
- Téléconsultation médicale.
- Téléassistance.
- Accompagnement orientation scolaire.
- Espace adhérent et application mobile.

LAFONT SSURANCES

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

LAFONT ASSURANCES - Service FFESSM
Zone d'Activités Mixte du Moulinas
2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY
+ 33(0)4 68 35 22 26 - contact@lafont-assurances.com

Certification n°2025/113230.1
Immatriculation Orias N° 12 068 741
ffessm.lafont-assurances.com